

Le « 5 à 7 » du 27 juin 2002

Des incivilités aux violences urbaines

avec Sébastien Roché, à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage « Tolérance Zéro ? Incivilités et Insécurité »

(Odile Jacob - avril 2002)

Jean-Paul BLAIS

Le Club Ville-Aménagement, aujourd'hui, est heureux d'inviter dans le cadre des 5 à 7 Sébastien Roché ; non pas parce que c'est un auteur à la mode : le livre qu'il vient d'écrire après quelques autres **Tolérance Zéro** a été suivi d'articles et de prises de position dans la presse, mais parce que c'est un politologue grenoblois rattaché au CNRS, et engagé dans le champ de la criminologie, chercheur responsable par ailleurs d'une société savante européenne qui se penche sur les questions de délinquance et d'incivilités.

Enseignant à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble, il n'hésite pas à donner quelques idées ou, quelques conseils aux commissaires de police en formation ou en poste, à l'École nationale de Lyon.

Le Club Ville Aménagement vous a invité car vous vous impliquez dans les interstices urbains des conflits, dans les désordres, dans les incivilités et que vous avez une bonne connaissance des questions que se posent les maîtres d'ouvrages de la ville et les aménageurs que nous sommes.

Au nom du président du Club, Éric Bérard, je voudrais introduire par quelques questions vos propos. Bien sûr vous nous rappellerez d'abord le sens des mots et ce que vous inscrivez sous les termes incivilité, délit, désordre, ainsi que les types de comportements qui produisent ces désordres ; vous essayerez de nous dire aussi, comment des théories comme la «vitre brisée», ou la «tolérance zéro» peuvent nous éclairer; comme citoyen d'abord, mais aussi comme responsables de la conception et de la gestion des espaces publics urbains .

Nous connaissons par nos pratiques professionnelles, les uns et les autres, les principes mis en avant habituellement pour assurer dans les quartiers une meilleure sécurité. J'en rappelle quelques-uns : lisibilité de l'espace, contrôle des accès, dégagement visuel, co-veillance, autocontrôle, lumière raisonnée, lotissement en cul de sac, grille de fermeture, façade aveugle, façade fortifiée de certains équipements culturels et commerciaux, délimitations affichées ou marquage des fractions de territoire dans un même espace urbain. On pourrait faire une longue liste de l'ensemble des procédés mis en place pour afficher une meilleure sécurité et souligner que le vocabulaire récent de la résidentialisation vise lui aussi à repousser la délinquance hors des territoires que l'on conçoit et que l'on gère, hors des frontières urbaines.

Nous attendons de vos réflexions une aide destinée à construire un état critique sur nos pratiques d'aménageur, une aide qui permette de poser avec sagesse et distance cette question de la sécurité dans la ville, loin de la mode qui, actuellement, s'inscrit

fortement dans le débat politique et social, comme si la ville était, par nature, le lieu de tous les dangers.

Votre dernier ouvrage, «**Tolérance zéro, incivilité, insécurité** », nous suggère des modes de réactions contre les incivilités urbaines, des modes de maîtrise des lieux, l'opportunité d'un accord, et vous nous direz j'espère comment les aménageurs peuvent prévenir et éventuellement gérer ou participer à la gestion de ces incivilités.

Dans un deuxième temps, nous demanderons à **Jean Luc Poidevin**, Directeur Général de l'EPAMSA (l'Établissement Public d'Aménagement de Mantes la Jolie) et à **Robert Adjedj**, Directeur Général de la SERS (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg) de nous raconter les difficultés qu'ils rencontrent dans leur expérience de gestion, conception et d'aménagement des territoires qui leurs sont dévolus. Et pour terminer, nous demanderons au public de réagir aux propositions que vous nous ferez sûrement autour d'une notion clé, celle de l'aménageur comme « garant des lieux ».

Sébastien Roché

Merci beaucoup pour l'invitation et pour la présentation flatteuse; j'espère que je serai à hauteur de 15% de ce qui a été annoncé, ce qui ne serait pas un mauvais résultat ...

Pour présenter mon travail, sachez d'abord que je m'inscris dans un courant qu'on qualifie de nouvelle criminologie. Je crois qu'il y a maintenant toute une génération de personnes qui s'intéressent aux questions de civilités et de délinquance rassemblées sous le terme de nouvelle criminologie. **Qu'est-ce que c'est que la nouvelle criminologie ?** C'est une criminologie qui s'intéresse aux moyens de réduire la délinquance. Ce n'est pas simplement une criminologie qui cherche à connaître les causes passées des phénomènes sur lesquelles on ne peut plus agir, mais une criminologie qui se dit : comment peut-on améliorer la vie de nos concitoyens ? Comment peut-on limiter la délinquance ? Cette criminologie qui s'inscrit dans son époque, dans les villes telles qu'elles sont, qui ne rêve ni d'une société stratifiée et hiérarchisée ni d'une société qui serait une société villageoise à l'ancienne. Cette approche vise à s'inscrire en liaison avec l'action, mais sans se confondre elle : je ne suis ni aménageur, ni policier, mais à l'interface des professions qui travaillent sur la ville et la sécurité.

Quelle définition donner de ce que sont la civilité et l'incivilité ?

Les incivilités sont des désordres en public. Des désordres qui se donnent à voir, qui ont pour caractéristique soit de se laisser voir, soit même pour objectif de se faire voir. Et ces désordres en public ont une conséquence : augmenter la crainte (ce qu'on appelle le sentiment d'insécurité) des personnes qui veulent parcourir les espaces marqués par ces signes du désordre.

Et en disant cela on fait du comportement des usagers d'un espace une variable qui est une variable clé ; c'est-à-dire que l'on comprend le comportement de l'utilisateur en relation avec l'espace qu'il traverse. Et que l'on

cherche à comprendre, selon la nature de cet espace, la manière dont l'usager va modifier son propre comportement. Regardons le comportement des gens sur le parvis de la Défense, maintenant vers 17h30, il sera sans doute assez différent dans deux ou trois heures, on constate donc en permanence cette interaction entre l'espace, la manière dont l'individu qui le traverse le perçoit, et son propre comportement.

Ces désordres qui se donnent à voir peuvent être ou peuvent ne pas être des délits : il y a un certain nombre de désordres qui ont un caractère infractionnel et il y a des désordres qui n'ont pas un caractère infractionnel.

Ainsi, un désordre que les habitants d'un espace mentionnent souvent, est constitué par les rassemblements de groupes de personnes. Est-ce une infraction de se rassembler à plusieurs ? Non, en général. Cela dépend évidemment de la taille du groupe et de la motivation du rassemblement mais en principe ce n'est pas une infraction. Donc nous avons quantité de signes qui vont être perçus par les gens qui traversent l'espace, comme des signes d'appropriation du lieu mais qui ne sont pas des infractions pénales. Et à côté de cela, nous avons une série de choses qui sont également des désordres, je pense par exemple aux dégradations, aux souillures, qui tomberaient sous le coup de la loi si jamais on voulait l'appliquer. Ces infractions-là sont également, du point de vue de ceux qui les vivent, avant tout des incivilités, car ce n'est pas par rapport à la loi qu'ils réfléchissent mais par rapport aux désordres que cela a introduit dans leur vie quotidienne et dans leur capacité à utiliser l'espace en question.

Nous découvrons que les incivilités nous parlent de la manière de poser le problème du point de vue des gens qui vivent les situations, alors que la notion d'infraction correspond à une définition légale des choses, à une définition par ce qui est prévu dans le code de procédure pénale. Mais les gens organisent d'abord leur comportement en fonction de ce qu'eux-mêmes perçoivent comme trouble et non pas en fonction de ce qui est jugé légal ou illégal par le code pénal. Beaucoup d'infractions à caractère pénal ne posent pas de problème aux gens comme la fraude fiscale ou la fraude à la redevance télévision ; ce sont typiquement des infractions qui ne se voient pas, qui ne s'inscrivent pas dans l'espace et donc qui n'altèrent pas la manière avec laquelle les gens partagent la ville.

Voilà donc ma définition des incivilités, des désordres en public qui peuvent se confondre avec des infractions parfois et qui parfois s'en distinguent.

Cette question de l'incivilité, selon moi, engage la question du partage de l'espace qui me semble être une des questions centrales de la fin du XXème siècle dans les grandes villes. Quels sont les moyens de partager l'espace et quelles sont les règles de partage des espaces collectifs ?

Parce que nous passons une grande partie de notre vie, de nos journées, dans des espaces collectifs, les transports, les places, les rues, mais aussi les

centres commerciaux, dans lesquels on fait ses achats, les galeries commerciales et un grand nombre des lieux des villes.

Quels sont finalement les principes qui peuvent nous guider pour partager ces lieux ? Et, d'où viennent-ils ? Mon idée est simplement que, comme ces lieux n'ont jamais existé à l'échelle qu'ils ont aujourd'hui dans l'histoire des villes, avec cette intensité de circulation qui est largement liée au développement des moyens de communication, on n'a jamais eu à se poser de manière aussi nette qu'aujourd'hui la question des règles auxquelles se conformer dans les espaces publics.

L'incivilité est associée, historiquement, au contrôle de soi en public mais dans un public de proches, alors que la question qui se pose aujourd'hui avec l'incivilité urbaine, c'est la question des comportements vis-à-vis de gens qui sont des inconnus : comment partager un espace avec des inconnus ou avec des gens qu'on ne connaît pas beaucoup ou même qu'on souhaite ne pas connaître plus ? Quelle est finalement la place du besoin de civilité dans une société largement anonyme ? Une civilité dans l'anonymat reformule aujourd'hui le problème de l'incivilité, qui elle-même, évidemment, est fort ancienne.

Parce que si l'on se demande comment partager l'espace, et quelles sont les normes qui servent à organiser le partage de l'espace nous rencontrons immédiatement cette difficulté assez évidente de savoir ce qui est légitime, et de savoir qui peut légitimement dire la manière dont on doit se comporter dans un espace qui n'est à personne ou qui est à tout le monde ?

Si vous êtes chez vous, vous fermez la porte, et vous dites «voilà, chez moi c'est comme ça !». Mais si vous êtes dans un espace dans lequel il n'apparaît pas clairement qu'il y a un propriétaire au sens de quelqu'un, qui organise les usages dans l'espace donné, qui est légitime pour dire quel est le bon comportement et quel est le comportement acceptable ou inacceptable. Le problème est qu'aujourd'hui on n'a pas de réponse simple à cette question, pas de réponse théorique, et le plus souvent pas de réponse du tout car personne chez les usagers ou les professionnels ne se sent légitime pour dire comment on doit partager les espaces, les bus, les rues, les places, les cinémas, ou d'autres lieux collectifs.

Et nous avons en face de cette question énormément d'interrogations et de réponses pratiques qui se renforcent. : la première c'est la tendance à la privatisation des espaces. Comme on est incertain sur les règles et sur la capacité de chacun à être présent dans l'espace, avec tous ces gens qu'on ne connaît pas ; c'est la solution qui apparaît logique : elle redéfinit le ou les propriétaires, de façon restrictive, pour pouvoir exercer un pouvoir sur les lieux.

Ensuite, la seconde tendance consiste dans la tentation de réduire la mixité des espaces pour avoir plutôt dans ces lieux des gens qui se comportent plutôt comme soi : on n'a alors plus besoin d'édicter les règles qui permettent de partager l'espace.

Mais il y a un troisième type de réponse au partage de l'espace , une voie qui se situerait entre ce que l'on appelait dans les années 70 le « contrôle social » avec une connotation franchement négative et ce qu'on pourrait aujourd'hui vouloir construire dans ces lieux sur un mode positif : je l'appellerais le « garant des lieux », ce collectif qui veille sur ces espaces. La construction ou la volonté de construire des normes dans l'espace public n'a pas à être confondue automatiquement avec une société de contrôle social ou une société sécuritaire. Surtout que, à mon avis, on ne sait pas trop ce que « sécuritaire » veut dire surtout lorsqu'on le lit dans les titres des quotidiens, car il s'agit d'un terme à la mode qui a le mérite d'éviter de faire réfléchir au problème en déclenchant une émotion et un rejet des problèmes (plutôt que leur analyse).

Et la situation actuelle doit nous faire réfléchir sur la structure des lieux publics et nous pousse à introduire un certain nombre de règles qui ne constituent pas nécessairement du contrôle social au sens de mettre les individus sous surveillance permanente.

Ce qui me frappe, c'est que l'on est d'ordinaire tenté de réfléchir uniquement d'une manière binaire sur l'une ou l'autre position : soit pas de règles du tout, soit finalement le contrôle social. Je voudrais au contraire défendre l'idée qu'il existe une voie médiane que j'appellerai la «construction des règles d'hospitalité» ou encore la «construction des règles d'usage des lieux » qui, aujourd'hui, est la meilleure garante de la mixité sociale ou, en tous cas, une pré-condition de son épanouissement.

Aujourd'hui si on n'est pas capable de construire, de faire exister des règles d'usage, légitimement défendables, nous ne pouvons pas espérer conserver de une mixité sociale des lieux ; plus les gens sont différents, plus ils ont besoin de règles pour être ensemble quelque part ; dans le cas contraire, si on ne défend pas ces règles d'usage, les publics vont avoir tendance à se séparer et à rechercher la privatisation des espaces.

Je résumerai en disant qu'il y a un écart assez substantiel entre la notion de privatisation et la notion d'hospitalité des lieux publics fondée sur la construction des règles d'usage.

Je voudrais articuler ces réflexions avec les théories de la «**vitre brisée**» et de la «**tolérance zéro** », théories qui ont été d'ailleurs confondues l'une avec l'autre.

Que disait la théorie de la «**vitre brisée**» ? Dans les années 70 James Wilson écrit un livre relativement connu des seuls spécialistes, dont le sous-titre est « Mettre en cause de la justice pénale ». Il y explique que la professionnalisation de la police et de la justice les poussent à attendre que les

délits soient commis pour les réprimer et que, ce faisant, la police se désintéresse des codes sociaux et de la protection des codes sociaux.

L'auteur explique que c'est une stratégie perdante que d'attendre les délits, et qu'au contraire la police devrait renforcer les communautés, par son mode de travail, par son inscription dans la ville, par ses modes de patrouille... En France, nous dirions collectivités plutôt que communautés.

Le but de la théorie de la **vitre brisée** serait finalement de faire un minimum de police, de chercher, en améliorant les techniques policières, à faire un minimum d'arrestations policières, et d'avoir le moins possible recours au système pénal. C'est un criminologue de droite, en tout cas étiqueté comme tel, qui développe ces théories alors qu'en général cette théorie plus « communautaire » se retrouve chez ceux qui pensent que le système pénal est négatif et inutile.

Cette théorie de la **vitre brisée**, vous la connaissez peut-être par sa phrase la plus fameuse : « si une vitre est cassée, toutes les vitres du voisinage vont subir le même sort et par extension d'autres types de dégradations vont venir renforcer et marquer le voisinage », ou par l'affirmation qu'à partir de ce moment là un certain nombre de comportements déviants, voire délinquants sur ce même lieu vont être libérés, et ensuite appeler même sur ce lieu des délinquants qui résident ailleurs.

Cette théorie conclut donc qu'il faut intervenir au début de la spirale de dégradation. Comment ? En renforçant les liens sociaux et en faisant de la police un élément du renforcement de la communauté.

Ensuite ceux qui ont constitué cette théorie ont été « doublés » par ceux qui ont défendu la **tolérance zéro**, qui a presque le même point de départ sur la spirale de la dégradation, mais qui fait du policier l'acteur essentiel de la réaction, en oubliant la communauté, donc l'ensemble des personnes, aussi bien le bailleur, l'habitant, l'association des gens qui partagent un certain nombre de choses en commun au travers les différentes structures associatives. Cette théorie se propose de permettre à la police de traiter plus d'infractions et que ces infractions, plus nombreuses à être traitées, soient ensuite sanctionnées par l'appareil pénal avec en bout de la chaîne une capacité renforcée d'incriminations et éventuellement d'emprisonnements.

Donc on voit que la logique de la **tolérance zéro** est une logique de perfectionnement des performances du système pénal avec une option qui est quand même assez différente de la théorie de la **vitre brisée** : faire moins de police ou faire plus de police ? Il me semble que ce n'est pas tout à fait la même chose...

Comment, maintenant, essayer de resituer, par rapport à la question de l'espace, cet enjeu des civilités, des incivilités, et de la limitation de la spirale des incivilités ?

Il me semble d'abord qu'il faut essayer de comprendre les relations de la civilité avec la ville, tâche relativement ardue.

La ville n'a pas de tout temps été un espace qui concentre à la fois les incivilités, les vols, les agressions; historiquement, on a des périodes dans

lesquelles les villes sont des havres de paix par rapport aux campagnes et puis des périodes dans lesquelles les villes sont au contraire des lieux favorables aux incivilités, aux vols et aux agressions. Donc la ville n'est pas, par nature, ou par essence, un lieu plus incivil ou plus criminogène ; étymologiquement, civilité, urbanité, renvoient à la notion même de ville. Et ce sont, dans les villes où existe une population plus aisée et plus éduquée, qu'à partir du XVIIIème vont se renforcer les codes de civilité. La ville, le berceau de la civilité, va devenir, à partir probablement de la deuxième partie du XIXème siècle, un lieu qui, au contraire, va concentrer un certain nombre de problèmes.

Cela nous permet de dire que ce n'est la manière dont fonctionne la ville, dont elle est organisée, ce n'est pas le fait qu'il y ait plus d'habitants au kilomètre carré, que les bâtiments soient construits en hauteur ou bien en long, mais que c'est la manière dont les différentes personnes vivent la ville et la manière dont la ville elle-même est structurée qui est en fait en cause.

Les points essentiels qui permettent de comprendre cette structuration, c'est d'abord, évidemment, le lien entre anonymat, urbanisation et mobilité : l'anonymat c'est la mobilité. Mais en même temps, je crois que l'on est conscient qu'il n'est pas question de restreindre la mobilité, il serait plutôt question aujourd'hui dans les sociétés démocratiques occidentales d'ouvrir un **droit à la mobilité** pour mieux vivre en ville, pour accéder à un emploi... C'est se voir garantir une possibilité d'être mobile : si vous n'avez pas de travail, vous ne pouvez pas vous déplacer et vous n'avez aucune chance d'en trouver.

Ce qui crée l'anonymat, ce sont les flux : en permanence nous sommes baignés dans un ensemble d'espaces dans lesquels nous ne connaissons pas les gens qui les utilisent au même moment que nous. Les gens ne sont pas isolés en tant que personne, car ils ont évidemment des réseaux de relation relativement étendus, mais ils sont isolés dans chacun des lieux qu'ils traversent, en face à face avec des personnes inconnues, en recherche d'indifférence, de superficialité des liens, ou au contraire avec des comportements inverses qui veulent dire exactement la même chose : des comportements extrêmement ostentatoires. C'est-à-dire qu'à la fois on cherche à ignorer l'autre ou que l'on cherche à se faire voir des autres de différentes manières : deux traductions d'un rapport à un environnement peuplé d'inconnus.

Deuxième point qui caractériserait le rapport entre la civilité et de la ville, c'est la fonctionnalisation de l'espace qui est liée également à cette question de l'anonymat et au fait que l'on croise des inconnus. Plus l'espace est fonctionnalisé, plus on est mobile dans l'espace, et moins on a de chance de connaître des gens dans l'espace que l'on traverse au moment où on le traverse. Donc qui dit fonctionnalisation dit circulation, qui dit circulation dit anonymat et qui dit anonymat dit à nouveau recherche de liens plus superficiels (on ne va pas dire bonjour à tous les gens qu'on croise) et recherche de l'indifférence. Cette posture a bien été mise en évidence par les sociologues de l'École de Chicago : en ville, on recherche en fait l'indifférence des autres, on recherche à ne pas avoir de lien personnel parce que ce n'est pas possible

étant donné la densité de population. Et ensuite dans des havres de paix, on va chercher à reconstruire des relations positives, chaudes, alors que dans l'ensemble de la journée on va chercher plutôt à les éviter.

Dans la production de l'espace, à mon avis, on cherche à atteindre le même but. Quand un transporteur pense sa fonction, il cherche à faire en sorte que les différents usagers (du métro ou du bus) n'aient pas besoin d'interagir entre eux. Un « bon système de transport », c'est finalement un système dans lequel les gens n'ont pas besoin de se connaître et pas besoin de s'adresser la parole. C'est-à-dire qu'implicitement ce qui est recherché c'est un système sans interaction humaine, qui marche sans interaction des usagers de l'espace. Le transporteur cherche à produire un espace qui ne se prête pas à ces interactions. Il ne cherche pas à intégrer l'idée que les gens ont éventuellement besoin d'interaction, ou peut-être utilité à interagir entre eux.

Je crois qu'on trouve également ces éléments de fragmentation, là j'en parle plus au niveau spatial, dans la manière dont les organisations gèrent l'espace. Un même espace est en général géré par des organisations qui sont différentes, et chaque organisation le fait dans sa logique qui est sectorielle. Et donc l'espace, en réalité, n'existe pas parce que ce qui fait exister un espace, c'est la manière dont les organisations le définissent et le gèrent. Si la police par exemple, découpe l'espace d'une certaine manière, les travailleurs sociaux interviennent dans le même espace d'une autre manière, en réalité ils ne partagent pas le même espace.

Je me souviens d'une étude faite à Lyon sur différents travailleurs sociaux qui opèrent dans un quartier déterminé : on voit que les travailleurs sociaux ne se connaissent pas entre eux et ne connaissent pas le public qu'ils partagent. En l'occurrence, c'était les jeunes : ils ne savent pas si leur public est en intersection avec le public des autres organisations de travailleurs sociaux qui interviennent sur le même quartier. C'est-à-dire qu'ils sont bien physiquement dans le même espace, mais la population dont ils ont à s'occuper, des jeunes du quartier, n'existe pas en réalité comme telle ; Ce groupe n'existe que décliné cinq fois, autant de fois qu'il y a d'organisations sociales qui interviennent sur le quartier. Il me semble que ce principe de fragmentation, on l'a multiplié par le nombre d'organisations qui interviennent dans un espace déterminé, à un moment donné en tout cas.

Je crois aussi que cette production fragmentée de l'espace, nous allons la retrouver à travers différents exemples et je pense au cinéma. Il y a un an et demi, lorsque l'on a mis en place les cartes d'abonnement dans les multiplex, j'avais été frappé par ce qui c'était passé : le fait d'avoir une carte qui permet de consommer autant qu'on veut de films modifie le rapport qu'on a avec l'espace dans lequel on va voir le film. C'est-à-dire qu'on ne se rend plus de l'entrée jusqu'à la salle, mais on est potentiellement amené à sortir de la salle au milieu du film et à aller dans une autre salle, soit même à passer un coup de fil à d'autres copains dans une autre salle par l'intermédiaire des téléphones portables. Donc on a là un exemple de la manière dont le titre d'entrée dans la salle (est-ce qu'on est autorisé à tout voir ou autorisé à voir une seule chose ?)

modifie le comportement des personnes. Ce n'est pas simplement l'organisation physique du lieu, mais aussi c'est la gestion par l'organisation qui est en charge des modalités d'accès à l'espace qui déterminent le comportement des individus.

J'étais aussi frappé de la même chose sur la gestion des espaces par les gares RER ou les gares SNCF. Jusqu'à présent, les chefs de gare étaient des gens qui étaient chargés en fait de faire monter et descendre les gens dans les trains; depuis quelques années, il y a des chefs de gare voyageurs, c'est-à-dire quelqu'un qu'on a chargé de veiller sur l'espace de la gare en tant qu'il est utilisé par une énorme quantité de personnes chaque jour (plusieurs centaines de milliers de personnes qui les traversent par jour pour les plus grandes gares). Nous sommes devant un espace qui, pendant très longtemps, n'a pas été pensé comme tel. L'espace aménagé avait une fonction : transporter, ou pour l'école éduquer, ou une autre fonction qui serait de loger. Il s'agissait d'abord de délivrer la prestation. Depuis quelques années la gestion de l'espace cherche à s'intégrer dans la prestation elle-même, c'est-à-dire que l'on se dit par exemple pour éduquer à l'école comment est-ce que je dois gérer la cour? L'entrée de l'établissement ? Le passage d'une classe à une autre classe ou par les couloirs ? Comment, si je suis un transporteur, je construis la gare qui va ensuite permettre la circulation des voyageurs surtout si, de plus, je veux que cette gare soit un lieu hospitalier ?...

On a donc, me semble-t-il, une nouvelle approche du phénomène qui consiste à prendre en charge ou à essayer de définir l'espace lui-même et à limiter ce que j'ai appelé la fragmentation de l'espace et les effets qui sont liés à cette très forte mobilité.

Par rapport à ces questions, à ces problèmes, ma position est la suivante.

Je ne sais même pas si c'est une position. Je travaillais sur les incivilités, je pointais les problèmes qui étaient liés aux civilités, à l'absence de partage des civilités ou aux effets des incivilités sur le sentiment d'insécurité, sur la fuite par rapport au lieu..., puis on me posait toujours la question « qu'est-ce qu'il faut faire ? ». C'est toujours une question extrêmement compliquée car on ne sait jamais trop quoi répondre.

Petit à petit, au fil du temps, j'ai pris cette question un peu plus au sérieux et c'est comme cela que j'ai proposé ces idées du « garant des lieux » et de la « veille sur les espaces ».

Ce qui m'a frappé et c'est ce que je vous ai déjà dit, c'est que les lieux étaient faiblement définis, que personne ne se donnait véritablement comme fonction de veiller sur les espaces. Encore une fois il y a des prestations qui étaient rendues mais sans se donner l'objectif explicite de veiller sur les espaces. On fait comme si, dans les lieux publics, les règles sociales de vie pouvaient exister toute seules. Comme s'il y avait des générations spontanées de règles sociales dans l'espace public et qu'il ne faudrait pas en construire !

Qu'est-ce que cette notion de garant des lieux ? Cette notion existe peut être déjà autrement, ou est peut être un jeu sémantique. Mais je suis persuadé

qu'il y a, comme je l'ai dit, dans les espaces publics une fonction de « délégitimation » de la veille qui est liée à la mobilité. Nous constatons que la veille sociale ordinaire, le « contrôle social » ordinaire, la surveillance informelle..., disparaissent avec la mobilité, il faut construire autre chose, c'est le garant des lieux. Il faut construire des seuils, il faut construire des limites. C'est un paradoxe sur lequel je vais revenir brièvement, mais il faut qu'il y ait une entrée et une sortie : qui dit un garant des lieux, ou qui dit règles d'hospitalité, dit définition de l'espace. Il ne peut pas y avoir de règles sans bornes, sans limites. Et il ne peut pas y avoir d'agent qui veille sur l'espace s'il n'y a pas un espace qui a d'abord été déterminé.

La première chose : c'est la définition des seuils. Cette définition des seuils est concrète : ça peut-être les seuils d'entrée dans un lotissement, les seuils d'entrée dans le bus (il était question de l'entrée par l'avant qui, en ce moment, se développe), ça peut être le marquage des seuils à l'entrée également d'un établissement scolaire, donc le marquage de l'entrée.

Deuxièmement, l'idée de continuité des règles dans l'espace. Pour construire un garant il faut que le garant soit là en permanence. Un espace dans lequel il y a de temps en temps un garant, et où de temps en temps il est absent, n'est pas véritablement un espace dans lequel les usagers se sentent rassurés et ce n'est pas non plus un espace dans lequel ils se sentiraient prêts à défendre un certain nombre de codes et de règles de civilité puisqu'ils savent que par moment finalement il y a de la veille, par moment il n'y en a pas, ils vont avoir le sentiment qu'il vaut mieux, ne le sachant pas, se tenir à l'écart et ne pas s'impliquer personnellement.

Un autre critère, de la constitution du garant des lieux, est celui de la justesse de la règle, c'est-à-dire que les règles appliquées à l'endroit lui-même ou aux usagers doivent être des règles qui leur apparaissent comme justes et qui doivent être compréhensibles c'est-à-dire qui doivent être affichées, claires, qu'ils n'aient pas l'impression d'être pris en faute par rapport à ces règles d'usage. A cette condition là on arrive à faire fonctionner relativement efficacement un garant des lieux.

J'ajouterai une dernière clause mais qui est d'autant plus complexe que l'espace est traversé par des flux importants : la capacité à impliquer les usagers de l'espace dans la constitution du garant. Qu'est-ce que l'on fait avec les simples usagers ? Il est évident que dans les espaces qui sont des espaces de flux, des canaux de circulation comme le métro c'est extrêmement compliqué d'associer les usagers à la civilité. Par contre, dans les espaces dans lesquels les flux sont moins importants, comme des quartiers résidentiels ou comme des écoles, on comprend qu'il devrait être possible et qu'il l'est en pratique d'associer les usagers à la définition des règles qui, ensuite, vont être défendues par les garants.

Pour finir et essayer de répondre vraiment sans y répondre complètement non plus, à la question qui m'était posée : est-ce que l'aménagement de l'espace et la conception de l'espace peut avoir un effet sur la civilité et

sur la sécurité ? Cela reste une question très compliquée. J'ai l'impression qu'il y a des éléments de conception de l'espace qui peuvent avoir un effet, je pense par exemple à la conception des gares comme je l'ai déjà dit tout à l'heure. Est-ce qu'on conçoit simplement qu'on va transporter les gens du point A au point B, ou est-ce qu'on pense qu'au point B ils vont devoir descendre du train ou du RER et à ce moment là quel est le type d'organisation, comment on pense l'espace de sortie du train ou de la rame de RER ? Donc là je pense qu'il y a un effet de la constitution, de la manière dont on pense et dont on réalise l'espace en question.

Est-ce qu'il y a une série de recettes qui sont des recettes simples qui permettent de le faire ?

Il y a toute une école que vous connaissez, celle de la prévention situationnelle, qui est liée à l'aménagement de l'espace et de l'environnement. Je pense que c'est une école qui est assez intéressante mais en même temps qui soulève pas mal de difficultés et de problèmes. Je crois que la grande leçon de la prévention situationnelle est de dire qu'il faut concevoir un espace et le border de telle manière qu'on puisse veiller sur lui. En même temps, plus on le borne, plus on fragmente l'univers urbain et donc nous sommes, me semble-t-il, devant une contradiction. On ne peut pas veiller sur un espace et même définir un garant des lieux si on n'a pas avant défini les limites de cet espace, mais le fait d'assurer la civilité et même la sécurité des biens et des personnes augmente la fragmentation de la ville et fait varier, effectivement les droits à être là ou ne pas être là en fonction de la nature des espaces. Cela altère l'idée d'un citoyen ou d'un citoyen qui aurait un droit universel à se déplacer dans tous les espaces des villes.

Et donc, je crois que d'un point de vue logique de la production, de morceaux de villes, de constitution de l'espace urbain, on est tenté d'appliquer les règles, et c'est assez logique, qui prévalent en matière de prévention situationnelle : lisibilité de l'usage, définition des seuils dont je parlais tout à l'heure que ce soient les seuils physiques ou les seuils symboliques, essayer de faire disparaître les recoins, travailler sur l'éclairage et la qualité perçue des espaces (un peu comme on travaille sur la manière dont les portes d'automobile se ferment et le bruit qu'elles font parce que c'est avec ça que l'on décide si oui ou non on va acheter la voiture). C'est un peu pareil en matière d'éclairage public par rapport à la perception que les gens ont de l'espace qu'ils vont traverser. C'est ce que disent les théories situationnelles.

Mais, encore une fois, cette veille informelle comment est-elle possible dans une société qui est extrêmement mobile et comment assembler ensuite des différents morceaux de ville dont on a défini les seuils ?

D'un point de vue pratique, l'idéal serait de chercher à intégrer dans la production de la ville les organisations qui vont avoir à les gérer. Ce qui me semble plus déterminant que la forme de la ville c'est sans doute la coordination des organisations qui, ensuite, font exister l'espace au quotidien pour ceux qui l'utilisent et j'aurais tendance plutôt à mettre l'accent sur cette coordination des organisations. J'aimerais vous demander à mon tour s'il y a quelque chose qui, dans la fabrication d'un espace permet de favoriser cette

coordination des différents acteurs qui vont ensuite faire exister cette ville. Pour ma part, je vois les aspects liés à l'animation des villes, à l'implantation des commerces, encore une fois m'apparaissent importants mais ils m'apparaissent dépendre finalement plutôt de la capacité à maintenir l'espace dans un bon état que de découler directement de la structure de l'espace urbain, tel qu'il a été conçu par ceux qui le produisent.

Jean-Luc Poidevin –

Ma première réaction serait de dire que les aménageurs ont une autre porte d'entrée pour se poser les mêmes questions. Nos questions doivent être réglées sur le terrain : au Val Fourré, j'ai un périmètre d'intervention fait de quartiers, de gens, de problèmes qui attendent des solutions..

Donc ma porte d'entrée n'est pas celle de l'incivilité en tant que telle. Car ces problèmes d'incivilité, de sécurité, sont des éléments parmi d'autres à prendre en compte pour commencer à régler les problèmes.

J'ai bien noté la définition de l'incivilité et le questionnement sur la tendance à la privatisation des espaces mais les habitants qui vivent au Val Fourré ont, eux, le regard fixé vers qui se passe ailleurs, dans les centres villes, où les incivilités et les problèmes de sécurité, apparaissent beaucoup moins importants que dans ces quartiers dits sensibles ou en difficulté. Ils se créent donc un système de normes ou de références qui traduit leur aspiration à un peu plus d'espaces privatifs, un peu plus de lieux dont ils pourraient s'accaparer l'usage. Et cela s'explique par un foncier qui n'a pas de statut : vous avez un bâtiment qui donne à voir la limite du bâti mais au-delà vous êtes complètement perdu, vous ne vous repérez plus car vous êtes incapable de différencier l'espace public et l'espace privé. Donc un énorme problème de repère et de référence auquel nous sommes confrontés.

Sur ces territoires là, on cherche donc en priorité à redonner un statut aux espaces et c'est notre premier travail avant d'engager une réflexion sur l'espace public. Premier travail donc : redonner un statut au foncier et trouver des espaces que les gens s'approprient, c'est l'espace immédiat de leur bâti. On y a réfléchi, on l'a réalisé ; et aujourd'hui on a les premiers retours de vécu des habitants : ils nous disent leur satisfaction ; c'est un énorme progrès pour eux.

Les incivilités, les désordres en public s'expliqueraient par la relation entre l'espace traversé et l'anonymat ? Ce qui me surprend dans ce que je peux vivre au jour le jour c'est que dans ces quartiers, les incivilités viennent justement des gens qui se sont paradoxalement complètement appropriés l'espace dans lequel ils sont. Là, il n'y a pas du tout d'anonymat, pas du tout d'espace public, mais de l'espace accaparé, qui ne peut pas être partagé avec quelqu'un qui vient de l'extérieur, ce qui génère beaucoup de problèmes. Deux exemples pour illustrer cette domination territoriale négative du site où nous intervenons.

Dans notre expérience d'aménageur, on constate que les médias ne comprennent pas grand chose aux incivilités en privilégiant l'information

spectaculaire de la violence ; les conflits entre bandes ne sont jamais expliqués pour ce que nous, nous vérifions : des conflits pour maîtrise et contrôler ces espaces.

Autre exemple : un jeune qui fréquente le collège du Val Fourré et qui ensuite doit passer au lycée de l'autre côté de la Seine à trois kilomètres de là : hors de question ! Ce qu'il peut faire en groupe, avec 30 ou 50 copains, il ne peut pas le faire seul. Je souligne ce constat des pratiques de groupe destinés à s'assurer la maîtrise de l'espace.

Robert Adjejd

En tant que garant des lieux, l'aménageur est d'abord confronté à une difficulté pré-existante : celle de la hiérarchie des risques telle qu'elle est perçue par les auteurs d'incivilité.

Nous sommes dans une société organisée où la justice est rendue par des juges, et la police est administrée par des policiers : on voit bien qu' on est confrontée à une multiplicité d' acteurs sur un espace donné et que ce constat, les jeunes le font comme nous.

« Nos usagers », dès l'école primaire, repèrent dans les quartiers, les risques. Ils savent ainsi que jusqu'à un degré d'incivilité ils ont affaire au gestionnaire de l'espace collectif, au-delà au gestionnaire de l'école, au-delà encore au gestionnaire de l'immeuble ; ils savent aussi que les hiérarchies sont différentes pour un espace aménagé et un espace bâti ; au-delà, l'âge aidant et l'incivilité plus grave, ils savent qu'ils risquent d'être confrontés à la police, et à la répression.

Nous, aménageurs, travaillant à la fabrication de villes, nous touchons de plus en plus à la fabrication de la société : c'est ce qu'on sait le moins faire, et c'est ce qui nous est le plus imposé, et c'est pour cela que nous sommes mis en cause.

Au passage, je voudrais signaler que c'est bien la première fois que j'assiste à un exposé sur les incivilités où on ne met pas directement en cause notre travail d'aménagement, de développement local, territorial ou national, et pour moi c'est une grande première. D'ailleurs en lisant Tolérance Zéro, on constate cette même délicatesse à l'égard des aménageurs.

Car ce livre identifie d'autres causes que l'aménagement et je vais donc revenir sur votre notion de **garant des lieux**. Confronté aux risques, s'occupant des règles d'hospitalité, il est bien obligé de savoir à quelle population il s'adresse : à savoir une population en voie de précarisation, de marginalisation, qui traduit l'inégalité des chances offertes aux nouvelles générations. Cette inégalité des chances est de moins en moins acceptée et c'est ça la grande évolution : cette marginalisation a comme un effet le développement du communautarisme.

Plus on est exposé aux inégalités, plus on s'enfonce dans des communautarismes et cela conduit de manière naturelle vers la ghettoïsation et

vers la violence, avec deux types de violence. Écartons la violence lucrative qui ne mérite que la répression, hors de notre rôle d'aménageurs ; la violence gratuite, par contre, nous interpelle parce qu'elle concerne les lieux de vie que nous fabriquons et les moyens que nous mettons en oeuvre pour essayer d'éviter que cette criminalité gratuite se développe.

Mon expérience de la gestion des espaces - depuis que je suis aménageur, j'ai toujours conservé les espaces en les privatisant ou en faisant semblant de les privatiser – converge vers vos analyses sur les relations que vous établissez entre l'espace et la diversité des publics qui l'utilise ; pourtant cette approche de privatisation des espaces destinés à être publics a été, et est encore, fortement critiquée, malgré des résultats encourageants ; en essayant par exemple de voir ce qui peut se produire et ce qui peut évoluer. Mais aujourd'hui, on s'aperçoit que, quelle que soit la conception des espaces ou quel que soit le mode de gestion, la force des phénomènes socio-économiques, à l'origine de l'incivilité, est telle que ce n'est pas le mode de gestion qui peut offrir une solution.

Alors sur quoi pouvons nous agir ? Si nous voulons nous attaquer aux vrais problèmes alors il faut commencer par travailler sur nous mêmes en luttant contre les communautarismes au sein de nos structures. Je veux dire par là qu'en tant que club d'aménageurs, une communauté donc, il nous faut éviter de regarder les incivilités uniquement au travers de nos lunettes professionnelles d'aménageurs, il faut au contraire élargir notre champ de vision, mettre en relation l'organisation sociale et tous nos actes quotidiens pour éviter la fragmentation sociale.

Là est le vrai problème ; s'il était résolu, celui de la conception et de la gestion de l'espace me semblerait du coup beaucoup plus accessible.

Sébastien Roché

Peut-être que je n'ai jamais été aussi abstrait dans un exposé introductif que je ne l'ai été ici ! Je vais tenter de vous répondre...

D'abord, j'ai été frappé par le fait qu'il y a des problèmes qui sont très localisés dans certains endroits, où les habitants réclament, à juste titre, qu'on les aide à les régler ou qu'on les règle pour eux ; en cela la demande de privatisation ne me paraît pas illégitime lorsqu'elle est formulée. Je crois qu'il y a différentes formes de privatisation, ça peut être la résidentialisation mais ça peut-être aussi l'usage des technologies maintenant à travers les différentes technologies comme la vidéo surveillance, qui sont aussi des éléments de sécurisation de l'espace.

Je crois qu'il y a là une demande qui correspond à une démocratisation des attentes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans la société, les gens modestes se disent qu'ils ont droit à la même sécurité que les gens plus aisés, se disent : « voilà on a des gens riches qui ont des maisons importantes avec des murs autour, pourquoi nous on n'aurait pas aussi des murs pour nous protéger ». Lorsque les gens qui ont des ressources assez confortables veulent se mettre à

l'écart, ce n'est pas une question intéressante ! Elle se pose uniquement quand ce sont les gens plus modestes qui ont les mêmes revendications. Je crois donc qu'on est confronté à cet effet paradoxal de demande de sécurité sur un mode qui, effectivement, n'est pas très différent dans les diverses couches sociales et c'est ce que vous disiez tout à l'heure, les plus défavorisés vont regarder ailleurs : dans les centres ville, dans d'autres quartiers... et ils se disent pourquoi pas nous ? Et c'est une demande que je ne juge absolument pas illégitime, je ne me prononce pas en termes de légitimité, d'ailleurs qui je serai pour me prononcer ?

Mais en même temps je suis frappé de la solution par privatisation des espaces, et c'est pour cela que j'ai proposé cette interprétation à partir d'exemples très concrets sur le garant des lieux comme un système de compromis. En disant : si on ne veut pas privatiser les espaces, il faut être capable d'exercer une veille qui soit continue, constante, perçue comme juste dans les espaces et c'est à la seule condition de l'existence d'une veille, et des règles sociales qu'on puisse défendre, qu'il n'y aura pas de privatisation à grande échelle.

Ce n'est pas une alternative, parce qu'il y a des espaces dans lesquels on peut tout à fait vouloir faire fonctionner cette logique de privatisation en espérant que cette privatisation amène finalement le soin du propriétaire à son petit jardin, c'est un petit peu cela l'idée, c'est le ressort de la logique du petit propriétaire ajusté à une communauté d'une taille limitée. Je trouve que ce n'est pas du tout illégitime, mais je serai embêté si c'était une solution qui était développée un peu comme à Rio où l'on voit tous les pieds d'immeuble qui sont gardés, fermés..., c'est peut-être ce qui va se passer quand même, mais si on veut freiner ça on a intérêt de dire qu'il existe des règles.

Selon moi, l'idée c'est d'opposer les règles d'usage à la privatisation. C'est-à-dire que ceux qui disent : on n'a pas besoin de garant des lieux, on n'a pas besoin de règle d'usage, de veiller à la qualité du comportement des gens dans les bus, ceux qui disent cela, en fait, ce sont ceux qui préparent le fait qu'on fasse circuler des bus jaunes pour les vieux, des bus rouges pour les jeunes sur la même ligne. Ceux qui pensent qu'on n'a pas besoin de règles sociales sont les meilleurs agents de la lutte contre la mixité sociale. Une population a besoin et je crois que c'est un peu l'équilibre recherché à la fin du XXème siècle et au début du XXIème, à la fois besoin de liberté individuelle et en même temps d'organiser cette liberté à travers des règles.

Pour revenir à ce que vous disiez sur les espaces et sur le foncier sans statut, moi aussi je suis tout à fait convaincu avec vous de ça et que la privatisation est vue comme un énorme progrès. Je pense que vous avez tout à fait raison là-dessus et je partage complètement ce diagnostic. Ce que je ne sais pas c'est finalement ce que cela produit comme société plus globalement et comme ville à terme. Mais je suis persuadé que les gens vivent mieux avec ce sentiment de propriété, de délimitation, de seuil.

L'autre point porte sur l'appropriation de l'espace par ceux qui font des incivilités (vous dites ce n'est pas du tout anonyme, c'est un espace qui est accaparé). Là aussi, paradoxalement peut-être, je suis en accord avec vous, pourquoi ? Parce qu'en réalité, comme dans l'espace public il n'y a plus de légitimité à dire les normes et les règles, parce que c'est un espace qui n'est à personne, celui qui impose ses règles aux autres, personnes ne va l'empêcher de le faire. L'espace public est un espace qui est extrêmement mou, qui oppose extrêmement peu de résistance, n'importe qui peut s'approprier et accaparer un morceau d'espace puisqu'il n'y a pas en face quelqu'un qui est en charge de veiller et de jouer cette fonction de garant.

Et dans les quartiers populaires, ce qui me frappe quand même, c'est l'augmentation de la mobilité historiquement. Parce que si je compare ce que disent les sociologues urbains des années 60, que ce soit pour Londres (Young et Wilmott), ou pour Paris sur le 13^{ème} arrondissement (Henri Coing), ce qui me frappe c'est d'une part, l'augmentation de la mobilité spatiale, y compris des couches modestes et d'autre part, le déclin du couplage identité spatiale/identité sociale. Ce que je veux dire par-là c'est que ce qui faisait exister les règles naturellement «dans les quartiers populaires» c'est le fait que les gens se sentaient partager une identité ouvrière et qu'ils occupaient physiquement cet espace et ils l'occupaient parfois pour des raisons extrêmement simples : 1/ c'est parce qu'il y avait beaucoup plus de multifonctionnalité des lieux, on pouvait donc rester dans le même lieu, 2/ d'autre part les congés payés, pas forcément suffisants, ne permettaient pas de partir, 3/ que la voiture et les transports étaient également plus coûteux et moins accessibles.

Enfin, Henri Coing le décrit très bien dans ce Paris des années 60 du 13^{ème} arrondissement, comment les gens lorsqu'ils quittaient le 13^{ème} disaient « je vais à Paris » alors qu'ils étaient dans Paris, et il décrit aussi bien ce que les congés payés ont pu vouloir dire en termes de s'arracher à l'espace, on n'appartenait plus à l'espace. Je crois qu'il y a une diminution de l'identité des gens, au sens d'une l'identité où l'on est défini par l'espace. On a donc forcément, à mon avis, moins besoin de défendre cet espace parce qu'on ne s'identifie pas avec lui et donc n'importe quel groupe qui veut approprier un morceau d'espace, encore une fois, pour ces raisons, va en face de lui trouver aucune résistance. Ce qui laisse la voie libre à ceux qui s'approprient l'espace. Il y a donc un anonymat en ce sens là, en ce sens où personne ne forme une collectivité qui au nom du collectif va dire non - parce que dire non c'est dire non au sens d'un collectif. Si vous dites « ne le fais pas parce que je ne le veux pas », alors on va voir qui est le plus fort. Si on dit « ne le fait pas parce que les règles du groupe qui vit dans ce territoire sont celles-là » on a une chance d'être entendu. C'est ça que je cherche, je me demande quelle est la forme de collectif qu'on peut contribuer à faire vivre pour dire ces règles, parce que les règles n'existent pas si elles ne sont pas dites.

Sur le phénomène lui-même moi je suis assez d'accord avec vous sur cette idée d'une appropriation et il y a des moments où on peut même terroriser ceux

qui veulent traverser l'espace, c'est pareil dans la cour de récréation - on a des petits groupes qui peuvent aller se mettre au bout de la cour et faire leur loi pendant la récréation. Mais cela, ça dépend de la politique du chef d'établissement, est-ce qu'il a des surveillants, est-ce que les enseignants dans cet établissement là se sentent concernés par ce qui se passent pendant la récréation ? Ca dépend, encore une fois, de la politique de gestion de l'espace, me semble-t-il.

A la question sur les causes de la délinquance : je crois qu'il y a une cause à ne pas rater, qui est la cause la plus généralement partagée par tous les pays occidentaux encore une fois, c'est l'urbanisation. C'est-à-dire que le meilleur prédicteur des taux de délinquance reste les taux d'urbanisation. Vous prenez des pays et vous cherchez à donner leur taux de délinquance, eh bien la meilleure approximation c'est le taux d'urbanisation. Et c'est pareil avec les départements français. Le meilleur prédicteur du taux de délinquance dans un département c'est le taux d'urbanisation. Évidemment, on ne va pas supprimer les villes, je ne suis pas du tout entrain de dire qu'on pourrait arrêter l'urbanisation, mais du coup ma question c'est : comment vit-on avec cette urbanisation ? L'urbanisation est un meilleur prédicteur de la délinquance par exemple que le chômage. Si on regarde les taux de pauvreté financière des ménages tels qu'ils sont mesurés par l'INSEE on verra que les pauvres sont plus nombreux dans les départements les plus ruraux de France. Comme vous le savez les délinquants sont plus nombreux dans les départements les plus urbains de France. Donc il n'y a pas d'équivalence stricte entre les volumes de pauvreté et les volumes de délinquance. Par contre, une fois que vous êtes en milieu urbain, il est bien clair que la pauvreté en milieu urbain ne va pas avoir le même effet que la pauvreté qu'en milieu rural, pourquoi ? Parce qu'elle renvoie cette structure de l'espace urbain, avec tout ce que j'ai essayé de décrire, même relativement rapidement sur la baisse de la veille mutuelle.

Dernière remarque sur les effets de ghettos. Une des choses moi qui m'a frappé aussi c'est de voir que dans les années 60 dans l'habitat social, j'ai cité tout à l'heure les travaux d'Henri Coing et maintenant je pourrai citer ceux de Chamboredon, les sociologues des années 60, au moment où il y a une plus grande mixité dans l'habitat social, où les professions intellectuelles, y compris les universitaires, les enseignants, rejoignaient ce qu'on appelait les grands ensembles, les taux de délinquance des jeunes étaient déjà plus élevés. C'est-à-dire qu'immédiatement, quand il s'agit pourtant de logements de meilleure qualité par rapport au parc qui existait, de logements plus aérés, plus grands, avec une bonne mixité sociale, dès le départ des travaux que font les sociologues en France on voit que les taux de délits sont plus importants.

Je pense que ça renvoie à nouveau à ce que j'ai essayé de décrire sur la structure de l'espace, qui veille l'espace, qui effectivement s'en sent propriétaire et que c'est un facteur ensuite qui pousse à ce que vous appelez la ghettoïsation c'est-à-dire que l'un des facteurs qui pousse à la ghettoïsation ce n'est pas forcément les différences en général mais c'est ce sentiment d'être propriétaire du lieu, sentiment de sécurité qu'on a dans le lieu. Un des moteurs

très forts de la fuite des gens par rapport à un lieu c'est le fait de ne pas s'y sentir en sécurité et à partir de là on peut vouloir décréter éventuellement une plus grande mixité sociale, on ne l'obtient pas.

C'est parce qu'on est capable, me semble-t-il, de faire exister un certain nombre de règles sociales dans l'espace public qu'on peut espérer que la mixité se maintient et que dans l'autre sens la mixité ne se maintient pas à elle seule, on peut la vouloir, on peut la juger souhaitable mais, à mon avis, elle ne se maintient pas et donc effectivement, tout de suite, elle va donner place à autre chose avec un phénomène de plus ou grand communautarisme, plus ou moins grande ségrégation de la population.

Jean Luc Poidevin

Une question sur le taux d'urbanisation : c'est une coïncidence ou c'est pour vous quelque chose de réel ? Pour l'exemple du Val Fourré, je constate qu'au début jusqu'aux années 80, les notables y habitaient et ça fonctionnait très bien. La même ville, le même quartier, vingt ans après sont complètement différents, les modes de vie ont changé, le peuplement a été modifié.

Alors est-ce que c'est vraiment le taux d'urbanisation qui est responsable ou bien est-ce une coïncidence parce qu'il paraît logique que là où il y a plus de monde, il y a plus de chance d'avoir de l'incivilité ?

Sébastien Roché

C'est pour cela qu'on mesure avec le taux et qu'on ne prend pas le nombre, parce qu'effectivement à Paris vous avez plus de gens, et vous avez plus de meurtres aussi si vous voulez alors on calcule toujours des taux et on rapporte toujours les incidents à la taille des populations. C'est donc le meilleur prédicteur en termes de taux de délits par habitant : l'effet le plus universel aujourd'hui qu'on soit capable de connaître, c'est le taux d'urbanisation. Ça ne veut pas dire que c'est une variable suffisante, c'est clair, et ça ne veut pas dire que c'est une variable qui serait suffisante dans le cas du Val Fourré ou d'autres communes qui peuvent être touchées par différents autres types de phénomènes : désindustrialisation, délocalisation des industries, etc., qui peuvent venir les renforcer, mais on sait que ces phénomènes éventuellement de désindustrialisation vont prendre leurs pleins effets en matière de délinquance à partir du moment donné où il y a un milieu extrêmement urbanisé. C'est toujours ce jeu entre les facteurs qui va être une caractéristique sans doute du problème

Ariella Masboungi

Ma première question concerne le communautarisme qui semble faire très peur en France, notamment à cette tribune, et notamment à Robert Adjedj. Pourtant en Grande Bretagne j'ai vu l'acceptation du communautarisme et les effets bénéfiques, apparemment, qu'il produit puisque l'équivalent du Front national là-bas ne recueille pas plus de 1% aux élections, et que dans une ville où il y a énormément d'immigrés comme Birmingham, trois communautés – indienne,

pakistanaise et antillaise- sont représentées au conseil municipal, et coexistent apparemment beaucoup mieux que dans notre système français où la seule chose commune aux gens qui habitent dans les quartiers difficiles c'est d'être pauvres.

Si dans un quartier difficile en France, avec parfois 70 ethnies, la seule chose à partager, c'est la pauvreté, l'école refuse pourtant, absolument, de reconnaître ces identités multiples. Quelle est la validité de cette représentation où tout le monde est supposé être l'égal de tout le monde ? Est-ce que ce n'est pas un facteur d'insécurité, finalement, de faire vivre ensemble des gens en leur refusant de vivre entre eux, dans leur communauté ?

Ma seconde remarque porte sur la prudence avec laquelle **Sebastian Roché** aborde le rôle de l'espace dans l'insécurité. Mais face aux seuils, aux portes, aux statuts clairs des espaces et de leur gestion une autre parole est tenue, dominante, celle-là, et pas seulement depuis le changement électoral sur le rôle criminogène dans certains quartiers de l'organisation urbaine.

On a ainsi parlé de « permis de construire sécuritaire » : certains permis de construire ne seraient pas accordés s'ils ne prenaient pas en compte un certain nombre de facteurs de sécurité pour arriver à la sécurité 100% et à l'insécurité 0. C'est donc penser que l'organisation de l'espace, y compris dans les quartiers difficiles, peut résoudre les problèmes d'insécurité. Ça déjà été fait, mais la pression en ce sens va s'accroître, ça nous pend au nez très sérieusement, avec comme référence claire, le « defend self space » (défensible) américain (cf O. Newmann), la prévention situationnelle dont vous avez parlé.

Et pour quels résultats ? Un certain nombre d'études montre que ça n'est pas forcément producteur de sécurité. Pourtant un groupe de travail européen réfléchit sur des normes européennes qui devrait sévir dans l'habitat pour assurer la sécurité, et en Allemagne se créent déjà des quartiers qui ne sont plus du tout accessibles par la rue mais seulement en voiture par l'intérieur, donc complètement fermés sur la voie publique ; voilà ce qui peut générer la fin de la ville, la fin de la perméabilité, la fin de l'espace public.

Je trouve tout ça très très inquiétant et je voudrais savoir si les réflexions que vous menez le sont au niveau européen : est-ce qu'il y a des échanges à cet égard qui pourraient mettre en cause ou tenter de freiner cette tendance à fabriquer des règles juridiques auxquelles il faudra que nous, les aménageurs, nous nous soumettions quand nous fabriquerons la ville ?

Anne Querrien

Je voudrais d'une part qu'on arrête de mystifier le communautarisme anglais et l'absence de communautarisme français. Professeur à l'Université d'Evry avec des étudiants des environs, je m'aperçois qu'il y a une dominante ethnique dans chaque quartier qui est relativement forte avec des systèmes d'amitié, d'attraction, qui font qu'en ce sens, il est possible de parler de communautarisme. D'autre part, la situation anglaise est en train d'évoluer.

L'équivalent de l'Union des HLM anglais, il y a trois ans, nous proposait le constat suivant : « nous avons eu l'habitude de contracter avec des associations effectivement communautaires pour la gestion des immeubles HLM - ici l'association des Pakistanais gère les Pakistanais, ici les associations des Marocains les Marocains, et ainsi de suite. Mais nous nous apercevons qu'avec la nouvelle configuration de l'immigration qui fuit les guerres, très concernée par les problèmes politiques, avec des niveaux de diplômes relativement élevés émergent des conflits, désormais permanents entre les nouveaux immigrants plus diplômés, ne venant pas du Commonwealth et les anciens, moins diplômés, appartenant à l'empire de sa Majesté, et qui supportent très difficilement que des Iraniens ou les autres, mais notamment les Iraniens, veuillent diriger leur quartier.

Je voudrais surtout vous interroger sur la notion de propriété dans cette affaire en reprenant l'exemple du 13^{ème} arrondissement - à Paris - j'y ai un petit peu travaillé avec Suzanne Rosenberg - ;

Dans le 13^{ème} non rénové, dans le quartier Moulin de la Pointe, il y avait autrefois des règles collectives, élaborées à partir de l'usage de l'espace où ce qui était tout à fait frappant était la forte présence d'espaces semi-publics/semi-privés dans lesquels les personnes du quartier se rencontraient autour de problèmes très concrets du genre : « qui s'occupe des chats quand je ne suis pas là ? », où on échangeait « des trucs » dans des micros espaces qui donnaient forme à la collectivité dans le lieu même, au sens vraiment très concret.

Et il me semble qu'aujourd'hui, l'un des gros problèmes « des immeubles à étages » comme on dit en Afrique, c'est qu'il n'offre pas d'espace qui soit semi-privé/semi-public, qui soit l'espace collectif des gens de l'immeuble.

A contrario, je trouve très intéressant ce qui se passe au Brésil dans un pays où tous les immeubles ont des gardiens. A Barra la mairie a conçu un quartier, très critiqué par les chercheurs en sciences sociales parce qu'il a été entièrement vendu en accession à la propriété mais où on peut pourtant acheter soit un lot pour faire un pavillon individuel avec son jardin autour, soit un truc un peu plus dense, soit encore - ce qui a été préféré par l'ensemble des acheteurs - des immeubles à étages mais avec un ensemble de services collectifs à l'intérieur du genre gym - santé ou autres. On y trouve un ensemble d'espaces communs aux habitants de l'immeuble où ils peuvent se rencontrer ; avec en pied d'immeuble des commerces accessibles aux gens de la rue qui par contre ne peuvent pas entrer dans l'habitat privé ; il y a donc une gradation dans l'utilisation de l'espace intéressante, vilipendée pourtant par les sociologues mais satisfaisante pour les habitants. Ils disent en effet que pour intégrer les immigrés nouveaux arrivants, dotés d'un certain niveau culturel bien sûr, c'est une formule formidable qui leur permet d'apprendre progressivement à connaître leurs voisins en élargissant peu à peu le cercle de leurs connaissances jusqu'à celles qui sont en interface avec de la ville.

Je crois que la solution urbanistique n'est pas chacun avec son pavillon individuel et son jardin autour : l'ancienne ministre se battait les flancs avec son pavillonnaire au moins autant qu'avec son grand ensemble... Pourquoi ? Parce qu' à Athis-Mons pour faire une réunion dans un lieu public pour parler d'Agenda 21, on est obligé d'aller dans le grand ensemble, c'est le seul endroit où il y a un espace de réunion ? Et encore, il n'est pas la propriété des voisins de l'immeuble, mais la propriété des HLM qui l'ont rétrocédée ...

Sébastien Roché

Sur les aspects du communautarisme et éventuellement du lien avec d'ailleurs l'immersion du Front national, la principale explication pour laquelle il n'y a pas de vote Front national en Angleterre c'est le mode de scrutin, car c'est un scrutin uninominal majoritaire à un tour il faut le savoir et ceci explique cela – le mode de scrutin en fait détermine les stratégies et les alliances et la possibilité de représentation des partis, c'est tout simplement cela qui se passe et que si on n'a pas un parti qui est suffisamment important on est complètement laminé et donc on n'a pas de voix et c'est ça qui fait qu'il n'y a pas de représentation de l'extrême droite, ils ne peuvent pas avoir de sièges, être représentés en Angleterre et c'est pour cela qu'il y a deux grands partis et il y a toujours un tiers parti qui n'a jamais vraiment réussi à émerger. Alors qu'en France on voit très bien qu'on peut avoir, l'élection présidentielle nous l'a montré, qu'on peut avoir énormément de candidats, même issus des petits partis ce qui est impossible dans le système anglais. Ça ne veut pas dire que leur système est meilleur en tout mais sous cet aspect là on peut faire le choix de représenter les gens proportionnellement ou bien de les représenter avec un fort bénéfice majoritaire pour celles et ceux qui sont devant dans le scrutin.

Sur le communautarisme je pense qu'en France on a une difficulté à reconnaître le communautarisme dans le discours national. C'est-à-dire que les administrations nationales sont bien embêtées pour parler de cette réalité. Mais, par exemple au niveau municipal ça n'a jamais été le cas. Les maires ont toujours géré avec un très grand soin la distribution des subventions municipales aux différentes associations et de ces associations énormément ont en fait des origines culturelles différentes. On peut parler de Grenoble, au hasard, où il y a une communauté d'origine italienne extrêmement importante, une radio italienne, une association culturelle italienne, etc.. et tous les maires ont toujours fait bien attention de ne pas oublier ces électeurs là après les scrutins avec la distribution des subventions. Donc il y a toujours une gestion de la réalité culturelle, communautaire en France, par contre ça n'apparaît pas effectivement dans les statistiques officielles de l'INSEE.

Il n'existe pas, à mon avis, de « meilleur système ». Je pense qu'il y a un travail à faire sur les relations des communautés entre elles. En France, l'absence de réflexion sur la guerre d'Algérie me frappe et finalement sur le passé colonial. Si je compare avec les États-Unis où la guerre du Vietnam a été l'occasion de

débats publics virulents, de films nombreux, je trouve qu'en France une partie du malaise communautaire est liée à la difficulté d'aborder la question de l'histoire politique de la France et donc également des communautés qui sont issues de cette histoire politique. Je n'ai pas dit communautés au sens racial ce sont des communautés ethniques au sens de l'histoire politique des États ; et c'est cela qui me semble faire le fond du malaise. Quelle est la place, pour ne pas les nommer, des jeunes Maghrébins en France. Quelle est la reconnaissance qu'ils ont, quelle est la reconnaissance de la responsabilité de leur place en France aujourd'hui ? Ce sont des questions qu'on n'arrive pas à aborder parce qu'effectivement il « n'existe pas » officiellement de communauté, pourquoi donc en parlerait-on puisqu'il n'y en a pas - on tourne un petit peu en rond de ce point de vue là.

Mais je n'ai pas l'impression que les Anglais ont une meilleure solution à ça. Si on regardait bêtement, ce que je vais faire, les taux d'agressions physiques contre les personnes qui ne sont pas un mauvais indicateur de violence, les Anglais sont deux fois plus mauvais que nous en la matière. Ils en ont deux fois plus, mais je ne dis pas pour autant que leur taux d'agressions élevé découle prioritairement de la mauvaise intégration communautaire. Mais en effet net, comme ça, il n'y a pas de relation extrêmement évidente entre les deux genres de faits, sans doute le principal facteur d'explication, c'est que l'Angleterre est plus dense et si on contrôle à nouveau les taux d'urbanisation et la densité on va sans doute ramener les écarts à moins de choses que ça. Finalement, je n'ai pas de réponse à votre question.

Sur l'aspect des permis de construire « sécuritaires » et sur les aspects de l'idée « est-ce qu'il existe des solutions architecturales à la délinquance » ? Je pense qu'il n'existe pas de solution à la délinquance, de toute façon au sens où on aurait quelque chose dans une sorte de kit qu'on ouvrirait, une sorte de mallette et on aurait les ingrédients, ça je crois qu'il n'existe pas parce qu'il n'existe pas de solution extérieure à la manière dont les acteurs organisés se comportent.

Dans le système français, c'est toujours utile de le savoir pour parler du système pénal, les policiers et les gendarmes sont plus nombreux à la campagne qu'à la ville ; les délinquants sont plus nombreux à la ville. Si on regarde les magistrats, c'est un exemple que j'ai souvent pu prendre, il y a plus de magistrats par habitant dans une ville comme Gap que dans une ville comme Lyon, pourquoi ? Parce qu'une fois que vous avez construit les palais de justice et les gendarmeries, ça coûte très cher de les reconstruire une deuxième fois et donc que les investissements spécifiques qui ont été faits en matière de sécurité effectivement ont été faits entre les années 30 et les années 50 et on n'a pas envie de reconstruire les bâtiments. Donc on n'ajuste pas les administrations et l'évolution des problèmes – c'est une raison que tout le monde connaît donc on crée des conditions de dysfonctionnements qui sont liées aux administrations elles-mêmes.

Le premier producteur d'inégalités en matière de sécurité c'est l'État parce qu'il n'a pas justement réorganisé sa géographie en matière de sécurité. Alors ça a été fait par exemple pour les cliniques, on a dit « on va fermer les équipements parce qu'ils ne répondent plus aux normes de sécurité », ça a été fait pour l'école, on a construit des écoles au fur et à mesure que les villes grossissaient, ça a été fait pour l'armée, on a fermé un certain nombre de casernes avec la fin de la guerre froide, etc., donc on a adapté les administrations militaires aux civils aux problèmes nouveaux ou aux changements de problèmes ; on ne l'a pas fait en matière de sécurité, ça ne se fera pas tout seul. Donc on a là des problèmes à mon avis qui tiennent au fonctionnement ordinaire des administrations.

Par rapport à cela, pour revenir au permis de construire sécuritaire ce sont des éléments, me semble-t-il, de réponse mais ce ne sont pas des solutions. Personne ne peut dire qu'il n'y a qu'une seule mesure qui, mise en œuvre, va résoudre les problèmes, ça n'existe pas. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses qu'il faut faire.

Moi mon sentiment c'est qu'il y a un intérêt à intégrer la sécurité, si on le peut, avec la conception et la gestion de l'espace. Je ne sais pas exactement comment il faut faire mais je pense qu'il y a un intérêt à ne pas attendre que les problèmes soient graves pour se demander ce qu'on peut faire mais à concevoir, si on le peut, la sécurité, au moins dans la distribution des services eux-mêmes ; quand on conçoit le transport il faut concevoir la sécurité des transports et non pas la rajouter *a posteriori*, de même quand on conçoit les cinémas il faut concevoir la sécurité du cinéma, à la fois les issues de secours s'il y a le feu mais aussi la sécurité s'il y avait besoin de protection des biens et des personnes. Cela me semble intéressant comme piste.

Est-ce qu'on a prouvé que les théories sur les espaces défendables sont absolument valides ? C'est vrai que j'ai des doutes, je trouve que ça serait bien si c'était vrai, mais en lisant la littérature, j'ai quand même des doutes sur la capacité qu'on a, simplement avec l'agencement de l'espace à produire de la sécurité. Il faut que les arguments avancés soient extrêmement faciles à renverser et en tous cas en France je ne vois pas d'étude qui montre le bénéfice net. Cela dit, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas une piste intéressante, parce que, sur la plupart des pistes de réponse à la sécurité, on n'a pas d'étude qui permet de trancher plus que cela. Donc ce n'est peut-être pas une bonne piste mais ce n'est pas une plus mauvaise piste que toutes les autres, on n'a pas plus ou moins d'éléments pour essayer de trancher avec les faits.

Sur le dernier point qui est lié à celui là qui était sur la notion de propriété moi je trouve intéressant l'idée des services communs, comme ça a été dit dans l'exemple brésilien, pourquoi ? Parce qu'on sait que les habitants n'arrivent pas à se mobiliser contre l'insécurité durablement si on fait de la lutte contre l'insécurité une seule chose, bien à part. Ce qu'on sait c'est que les gens arrivent à se mobiliser dans un quartier si on les mobilise sur des choses qui

sont plaisantes. Effectivement les activités sportives, les activités de loisirs, les rencontres, les choses qui apportent des gratifications aux gens : ce qui est intéressant c'est d'intégrer la sécurité comme un des éléments qu'ils ont à prendre en charge en commun et de ne pas l'isoler dans une association qui n'essayerait que de faire cela parce que cette association mourrait d'elle-même - parce que la sécurité c'est un phénomène extrêmement difficile à traiter, qui est très démoralisant. Alors pourquoi allez se rencontrer avec des gens pour parler d'un problème ? Ils préfèrent aller se rencontrer pour parler de choses plaisantes et, éventuellement, d'évoquer en même temps un problème. Et ça c'est une chose qui me fait toujours militer dans le sens encore une fois d'intégrer les questions de sécurité aux restes des questions sociales, de ne pas les traiter séparément et a posteriori, à la fois dans la constitution de l'espace, dans la veille sur l'espace, dans la qualité perçue de l'espace et des services, etc., à chaque fois d'essayer d'articuler cela, service commun du collectif et option sécuritaire.

Philippe Panerai

Je ne suis pas aménageur, je suis plutôt urbaniste et je pose de temps en temps des clôtures le long des trottoirs. Tout ce qui a été dit est assez passionnant et donne envie d'en parler pendant des heures. Aussi, je voudrais faire des remarques et poser des questions sur trois thèmes.

D'abord, je me demande s'il n'y a pas complémentarité, entre la nature désordre en public et l'anonymat favorisé par un certain nombre de lieux pour des bandes commettant des incivilités en dehors de leur quartier où ils ont déjà généralement marqué leur territoire et leur pouvoir.

Il n'y aurait pas contradiction mais plutôt complémentarité et que ce serait intéressant d'en savoir davantage là-dessus.

Ensuite, je me pose une question sur le lien fait entre taux d'urbanisation et insécurité, je me demande simplement si c'est une cause ou si ce sont des indicateurs liés et s'il ne faut pas chercher la cause ailleurs. Mais comme je ne suis pas du tout sociologue c'est simplement une question que je pose en me référant à Sao Paolo et au Caire.

On sait que San Paolo au Brésil est sans doute une des villes où l'insécurité et la violence sont les plus fortes et en même temps c'est la ville la plus riche du Brésil, c'est-à-dire que c'est le quart de la population mais c'est la moitié du capital et c'est incommensurablement plus riche que le Nord-Est qui est très pauvre et où il y a beaucoup moins d'insécurité, et même aucune dans certaines petites villes. Donc là vous auriez de ce point de vue là complètement raison.

Mais d'un autre côté je ne peux pas m'empêcher de constater que le Caire, qui est une des plus grosses villes d'Afrique, et une des villes les plus denses du monde, est une des villes dans laquelle il n'y a quasiment pas d'insécurité. Et pourtant la pauvreté y est grande, tout autant que la richesse mais c'est une ville où il y a un contrôle social très fort, où le jeu, sans doute assez archaïque, du contrôle social par quartier fonctionne ; au Caire avec un tel taux

d'urbanisation la relation de cause à effet ne m'apparaît pas très évidente et, ça m'interroge beaucoup.

Enfin, je voudrais terminer en revenant sur ce que vous avez avancé comme début de réponse à la question posée par Ariella Masboungi sur la relation entre communautarisme et modèle français.

Je pense que la première grande difficulté (c'est une hypothèse) c'est que le modèle français est un modèle centralisé, universaliste et qu'on a vécu avec ça dans la tête pendant deux siècles, et que maintenant ça ne marche plus et qu'on a beaucoup de mal à admettre que notre modèle ne marche plus.

La deuxième difficulté, je suis complètement d'accord avec vous, c'est qu'on ne parle jamais des ravages causés par l'absence de prise en compte de notre histoire récente de la décolonisation. On pourrait d'ailleurs ajouter qu'on ne parle pas non plus trop de l'histoire de la colonisation parce qu'avant de parler de l'histoire de la décolonisation ou pourrait aussi parler de celle de la colonisation. Ces deux histoires restent des sujets tabous et je pense qu'une grande partie du malaise de la société française tient à ce silence dans les institutions comme dans un certain nombre de quartier pour les populations immigrées, y compris pour les descendants d'immigrées nés en France depuis maintenant plus de deux générations. On continue à considérer que ces Français ne sont pas tout à fait les mêmes français selon que leurs arrière-grands-parents étaient déjà français ou ne l'étaient pas est. C'est, me semble-t-il, une véritable question et qui ne se pose pas du tout de la même façon quand le grand-père était, c'est mon cas, Italien, ou s'il est Arabe et plus précisément Maghrébin, et donc plus précisément encore un ancien colonisé. Voilà pourquoi je trouve que votre réponse rapide donne envie d'en savoir un peu plus....

Magali Prot

Quand vous parlez du garant des lieux, j'aurais tendance à vouloir l'assimiler, pour faire un parallélisme, à ce que les civilistes appellent les gardiens de la chose et j'ai ainsi tendance à très vite arriver à la notion de responsabilité et au paradoxe des responsabilités.

Cette notion de garant des lieux me semble relativement restrictive parce que ça veut dire que si on est garant du bien, on est mandaté par une entité et on doit exercer seul la responsabilité liée à ce mandat... alors que l'espace public est justement un bien commun, donc collectif, pour lequel on a tous une part de responsabilité.

Cette notion de garant des lieux a un peu le défaut d'être trop intellectuelle et trop distante du vécu, de ceux qui vivent dans un quartier, qui voient disparaître la mixité d'usage de l'espace - je me réfère au cas de la Place des Fêtes -, qui ne peuvent plus exercer leur responsabilité ancienne, et qui doivent alors inévitablement faire appel à un recours extérieur ; alors apparaît le garant des lieux.

Sébastien Roché

– je vais répondre techniquement bien que ce soit un peu facile de répondre techniquement mais je n'ai pas forcément d'autres réponses. En fait les taux d'urbanisation sont un très bon prédicteur si on reste dans les aires culturelles qui sont relativement homogènes. C'est-à-dire que si on fait des enquêtes européennes c'est le meilleur prédicteur. Maintenant si on se met à réfléchir à l'échelle plus planétaire, là, ce qu'on voit, c'est que les taux d'urbanisation sont relatifs en fait à des états donnés, c'est-à-dire que les variations des taux d'urbanisation ne sont vraies que dans un état, c'est-à-dire qu'une ville de 50.000 habitants en France a un taux d'urbanisation donné et toutes les villes de 50.000 habitants ont à peu près le même taux d'urbanisation et vont avoir un taux de délinquance qui va s'approcher.

Maintenant si vous prenez une ville de 50.000 habitants aux Etats-Unis ça ne va pas être pareil, si vous prenez une ville de 50.000 habitants en Afrique ça ne va pas être pareil. Donc je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que ce n'est qu'un élément. Si on raisonne cette fois-ci non plus au niveau français mais au niveau planétaire, c'est encore un peu plus compliqué, c'est certainement qu'un élément et les taux d'urbanisation eux-mêmes ne sont jamais qu'un des éléments à prendre en considération pour comprendre les taux de délinquance – je serai relativement prudent là aussi, on me l'a déjà dit tout à l'heure, mais vu la complexité du sujet je ne me mouillerai pas plus que cela sur les taux d'urbanisation.

Est-ce que c'est une cause, est-ce que c'est un facteur clef ? Disons que c'est un co-facteur pour parler comme les médecins, c'est sûr que c'est un facteur associé en France ou en Europe très très fort, c'est le meilleur co-facteur. Il ne suffit pas à expliquer mais enfin c'est le facteur, j'ai envie de dire, qui conditionne le fonctionnement des autres facteurs. Encore une fois par exemple pour la pauvreté c'est clair, vous augmentez les taux de pauvreté d'un quartier par rapport à une autre en ville, vous avez plus de délinquance dans les quartiers pauvres des villes que dans les quartiers riches mais vous sortez de la ville et ce n'est plus vrai. C'est un facteur qui, effectivement, conditionne ensuite le jeu des autres facteurs.

Puis vous avez parlé aussi de la complémentarité sur les désordres en public et les comportements en dehors du quartier. Je suis assez d'accord aussi : on ne peut pas séparer le comportement des adolescents, plutôt les garçons d'ailleurs dans leur quartier et en dehors, c'est-à-dire que leur réputation dans leur quartier est bien assise mais leur carrière délinquante ne peut exister que parce qu'en dehors du quartier se trouve la ville dans laquelle ils vont pouvoir réaliser, éventuellement s'ils font du business, réaliser ce business. Ce n'est pas le quartier qui va suffire à leur activité.

Si on regarde d'un point de vue très factuel la dispersion dans l'espace des actes délinquants on voit par exemple que le racket c'est un truc qu'on fait près de chez soi, c'est en tout cas ce qu'on constate chez les 13/19 ans, par contre

si on pense au vol et notamment le vol en supermarché, qui est le plus répandu des vols, celui-là il est fait beaucoup plus loin du domicile pour des raisons qu'on comprend tout à fait.

Si on regarde la fraude on va également trouver que le centre ville est un lieu extrêmement important de fraude parce que c'est un lieu de rencontre à partir duquel on va ensuite partir vers d'autres endroits. Donc on va avoir des comportements qui ne vont jamais être des comportements de quartiers même si on pense à la délinquance on ne va avoir que quelques actes qui sont limités au quartier - l'espace de la délinquance c'est l'espace de la ville, ce n'est pas celui dans lequel on vit.

La délinquance est un phénomène qui appartient à la ville, donc elle est à l'échelle des agglomérations, pas à l'échelle des communes.

Robert Adjedj

En Alsace, aujourd'hui, on observe que la délinquance se transporte dans les villages parce que depuis quelques temps des mesures sont prises dans les secteurs urbains : des mesures de surveillance, des mesures policières, qui font que les «bandes» sont désormais beaucoup plus à l'aise pour opérer dans le monde rural. Aujourd'hui, on constate donc une augmentation assez sensible de la délinquance dans des villages, dans des petites communes qui sont à 20 ou 25 kms de Strasbourg. Ce constat devrait encore, malheureusement, évoluer. Quel sens donner à ces nouveaux comportements ?

Sébastien Roché

Juste un mot là-dessus : c'est à nouveau, à mon avis, très lié au fonctionnement des voies de communication parce que ce qui rend possible ces phénomènes là c'est la facilité des déplacements, on ne peut pas comprendre cela si on ne comprend pas la construction de toutes les voies rapides autour des villes et en direction des villes centre vers les espaces périphériques qui sont d'ailleurs aussi habités par, sans doute, un certain nombre des cadres et des professions intermédiaires dans lesquelles les deux actifs travaillent et laissent leur maison seule, puisqu'ils vont travailler à la ville centre.

Et puis il y a aussi peut-être un autre élément. Ce qui est vrai c'est que la délinquance augmente en ville et encore plus à la campagne, donc ce n'est pas un effet de déplacement, c'est l'explication du Ministère de l'Intérieur jusqu'à présent, on va voir si elle se maintient, parce qu'un effet de déplacement c'est que l'on prend quelque chose et on le met à côté, c'est un effet de croissance rapide en ville et de croissance encore plus rapide en périphérie. Ce n'est pas pareil que du déplacement. Ce n'est pas que ça s'arrête en ville pour se mettre

en périphérie, c'est que ça continue en ville et que ça continue encore plus vite en périphérie. Je n'appelle pas ça du déplacement, personnellement.

Aude Debreil

Juste un mot relatif à votre observation : ne pas isoler le travail sur la sécurité d'autres sujets plus attractifs pour avoir une implication durable. A Roubaix, on avait vraiment une ville où les gens étaient traditionnellement extrêmement impliqués dans tout ce qui était participation des habitants aux projets d'aménagement. Aujourd'hui, on constate malheureusement une désaffection croissante de la population et une mobilisation de plus en plus faible sur toutes ces questions. La mairie a souhaité, par le biais de la sécurité, essayer de toucher les habitants en leur proposant un certain nombre de services qui vont jusqu'au codage d'appareils de Hi-fi. C'est un essai par ce biais, pour attirer les gens et les ré-impliquer dans des actions de participation liées à des sujets d'aménagement en partant de la sécurité des biens individuels vers une participation publique.

Sébastien Roché

Honnêtement je n'y crois pas trop personnellement. Je n'y crois pas, parce que vous avez beau immatriculer par exemple un poste de télévision, vous savez une fois qu'il est volé c'est très facile d'enlever le numéro. Ces opérations s'appelaient opérations d'identification dans les années 70 ou 80 aux Etats-Unis, elles ont eu lieu avec relativement peu de résultats et je n'arrive pas à penser qu'il y a une implication affective dans les numéros d'identification sur les téléviseurs - mais je me trompe peut-être : il y a plein de choses que je n'arrive pas à voir.

Christian Devillers

Vers la fin des années 70 - donc il y a à peu près 25 ans maintenant -, on a commencé à développer l'idée qu'il fallait créer des seuils, notamment en réaction contre les grands ensembles au début de la crise dès la fin des années 60. Donc on a commencé, à cette époque là, à bien distinguer des espaces publics et des espaces qu'on a essayé de rendre résidentiels ou privés et ça a donné lieu à ce qu'on appelle aujourd'hui la résidentialisation qui est, je dirai, la tarte à la crème universelle parmi tous les aménageurs français, et les maîtres d'ouvrages sociaux.

Aussi, je vous remercie d'avoir apporté beaucoup de nuances dans vos propos à cette idée qu'il suffirait de mettre une clôture à une bonne distance des HLM pour favoriser l'appropriation et en avançant la notion de garant de l'espace.

J'ai envie de poser quelques questions sur cette idée là, que je partage grosso modo depuis 25 ans, et que j'essaie de mettre en œuvre depuis 25 ans mais souvent avec peu de succès parce que c'est une idée au fond assez factice

quand le grand ensemble reste propriétaire d'un seul bailleur et qu'il connaît les dérives de peuplement habituels. Le fait de simuler la propriété privée ou la résidence privée, bien évidemment, ne trompe pas tout le monde, sinon personne.

Inversement on sait que les premiers habitants de Sarcelles, à la fin des années 60, étaient parfaitement capables de s'approprier et de vivre assez bien le grand espace collectif, aujourd'hui planté d'arbres magnifiques. Ils se sont même battus quand on a essayé de faire des clôtures entre les co-propriétés et les immeubles locatifs parce qu'ils avaient le sentiment d'appartenir à une même communauté d'habitants (salariés, syndiqués, en ascension sociale...) : c'était des gens qui avaient un avenir, pas du tout les peuplements d'aujourd'hui, et qui avaient le sentiment de s'approprier cet espace.

Inversement on a constaté que quand on met dans des pavillons ou des maisons individuelles en bande avec des petits jardins, donc dans des conditions qui sont théoriquement des conditions d'appropriation les meilleures pour des habitants, les gens qui ne sont pas prêts à s'approprier leur jardin par exemple, ne se l'approprient pas et ça fait une espèce de champ de ruine qui n'est guère valorisant et qui crée des nuisances pour leurs voisins.

Si l'on compare à l'inverse, Roubaix et Val Fourré, Roubaix, qui est une ville traditionnelle n'a rien à envier du point de vue de l'insécurité, des difficultés sociales, des difficultés d'usage de l'espace au Val Fourré. Donc la relation directe entre le spatial et l'usage de l'espace est loin d'être vérifiée dans ce cas précis.

Inversement, toujours, je parlais des premiers habitants de Sarcelles, il en reste un certain nombre aujourd'hui qui parlent avec nostalgie de cette époque là mais aujourd'hui je rencontre aussi des habitants de grands ensembles ou de grandes cités d'habitat social qui ne sont pas en crise - le quartier du Pont de Sèvres à Boulogne Billancourt sur lequel je travaille aujourd'hui – qui défendent, pour certains au moins, l'idée qu'il ne faut pas résidentialiser ce quartier parce qu'ils sont attachés à un usage collectif et ouvert de l'espace.

Je ne partage pas forcément leur point de vue mais je signale simplement que cette idée de résidentialisation, et au fond de privatisation ou de simulation de la privatisation de l'espace n'est ni une panacée, ni forcément une revendication réelle des habitants et qu'elle pose au fond une question qui est : au fond pour parler d'appropriation, ne faut-il pas envisager d'abord une communauté capable de s'approprier ? Comment la définir ?

Sébastien Roché

Ce n'est pas évident, je n'arrive pas à trouver une définition de la

« communauté capable de s'approprier ». D'un point de vue pratique la communauté capable de s'approprier un lieu c'est celle qui va se mobiliser, en fait ce sont les acteurs qui vont se rassembler, qui vont dire qu'ils sont la communauté c'est-à-dire qu'ils vont, politiquement, la faire exister – politiquement pas au sens se présenter simplement aux élections mais ils vont dire nous sommes les représentants du corps social qui vit dans cet espace là. Je n'arrive pas à trouver d'autre réponse en matière de définition. Mais je pense que c'est effectivement quelque chose de critique et à mon avis on n'a pas de capacité à vivre ensemble sans défendre de communauté. Dans la tradition française les communautés sont vues comme des atteintes finalement à la citoyenneté, dans d'autres traditions intellectuelles elles ne le sont pas.

En pratique, y compris dans la tradition française, les communautés sont des vecteurs de la vie sociale – par exemple on le dit pour les syndicats, on voit bien que ce sont des organisations qui sont intermédiaires, qui sont entre l'Etat et les citoyens, c'est bien pour les partis politiques, tout le monde se lamente du déclin des partis politiques, etc.. On sait qu'on a besoin de ces organisations intermédiaires, elles sont peu valorisées dans la structure politique française.

Je trouve qu'elles sont critiques parce que, encore une fois, si on veut édicter des règles et qu'on les édicte simplement parce qu'on dit «je le veux» ou «je suis le plus fort», elles ne peuvent pas avoir de validité extrêmement durable. C'est très intéressant d'essayer de les ancrer dans les communautés, mais il n'y en a pas toujours et il y en a d'autant moins, encore une fois, que l'on a des espaces qui sont des espaces que j'appelais tout à l'heure des canaux de circulation. Je ne sais pas vraiment ce qu'est « la communauté » dans le traitement des questions de civilités et de sécurité dans les canaux de circulation : on ne peut pas compter sur la structuration d'une communauté - quelle est la communauté des utilisateurs du métro ? -. Alors je ne sais pas précisément pourquoi, dans l'exemple du Pont de Sèvres, mais je vois pourquoi dans les communautés ouvrières, le sentiment d'appartenance s'est étiolé au plan territorial : à mon avis il s'est étiolé au plan social, spatio-économique, c'est-à-dire que les personnes modestes ne se sentent plus appartenir à la classe ouvrière et c'est encore plus vrai pour les enfants d'immigration qui ne veulent surtout pas se sentir appartenir à la classe ouvrière, parce que s'il y a quelque chose qu'ils ne veulent pas c'est ressembler à leur père qui a été ouvrier en usine, surtout pas. Donc ces formes de communautés liées au travail, qu'on a connues dans la période de prospérité, elles ne sont pas la base sur laquelle en tout cas on pourra construire, me semble-t-il, des communautés au plan local aujourd'hui. C'est sur autre chose qu'elles se construiront.

On a parlé tout à l'heure de communautés plus ethniques, communautés croyance éventuellement peut-être mais à mon avis c'est plus sur les communautés au travail.

Jean Luc Poidevin

La résidentialisation, à mon sens, n'est pas la privatisation de l'espace ; il faut faire attention à cette distinction. Je reprends encore l'exemple du Val Fourré : donner un statut aux espaces de ces quartiers, c'est d'abord redonner des possibilités d'utiliser les espaces de statut public – il n'y en pas d'autre d'ailleurs – pour des usages privés : donner le droit de garer sa voiture en proposant des places, tout simplement.

Pour résidentialiser - je ne parle pas du concept mais de ma pratique -, il faut penser à s'occuper de la bonne gestion des ordures ménagères, et en forçant le trait, je proposerais pour l'avenir de commencer à concevoir les immeubles et les rues par une réflexion sur les lieux permettant une bonne gestion des poubelles, pour éviter de rencontrer ensuite les conséquences fâcheuses des poubelles sur l'utilisation de l'espace public auxquelles je me trouve confronté : je n'ai jamais autant passé d'heures dans les poubelles que depuis que je suis au Val Fourré ! Résidentialisation n'est pas la privatisation mais l'anticipation en termes de conception et de gestion des conséquences de l'usage des choses sur l'espace public.

Charlotte Michel

La définition donnée par Sébastien Roché de l'espace public est celle d'un espace de flux et de mobilité. Je pense que la mobilité est peut-être une nouvelle valeur, une nouvelle façon de s'approprier l'espace mais que, comme on l'a vu ensuite dans les différentes interventions, l'appropriation de l'espace public est multiple, collective, communautaire, privative même.

Donc quand on doit gérer un espace, il faut d'abord avoir une lecture et un diagnostic de tous ces niveaux d'appropriation de l'espace public : est-ce qu'il y a des gens qui vont ne faire que passer, des nomades ? Est-ce qu'il y a des gens qui sont sédentarisés ? Est-ce que ces gens ont une appropriation collective de l'espace ou une appropriation privative ?

Et ce diagnostic est important quand on veut mettre en place des règles d'accès mais pas n'importe où car, comme cela a été dit, si on privatise un espace alors qu'il est approprié de façon collective, ce sont des conflits que l'on crée, et réciproquement si on veut transformer un espace privatif en espace collectif, la personne concernée va se révolter.

Donc il faut faire très attention à avoir un bon diagnostic en amont, éviter ensuite que les règles d'accès soient inévitablement des règles juridiques, et penser aussi à la dimension sociale ou identitaire. Il faut pouvoir croiser ces différentes lectures avant de décider des règles et des repères sur le hors du droit. Qui doit réfléchir à cela ? On est dans la gouvernance, c'est-à-dire qu'il faut écouter les résidents qui se sont appropriés les lieux, les comprendre, et débattre avec eux du sens concret de ces règles

Donc dans l'espace public il faut apprendre à gérer les équilibres entre espace privé, espace collectif, espace communautaire, et les modes de fonctionnement - utilisation par des nomades et des sédentaires car chacune de ces appropriations à un rôle important, à la fois pour le développement personnel

des individus, c'est l'espace privé, et un rôle important pour le développement d'une identité collective, d'une identité de quartier favorisant le développement de la citoyenneté.

Mais si le collectif prend trop de place au détriment du privatif, arrive la domination d'un groupe sur l'individu et l'espace devient alors inhospitalier – comment le traverser quand on vient de l'extérieur ? La domination d'un groupe sur un espace crée un problème d'identité et fait perdre à chacun sa responsabilité dans la vie de son quartier.

Jean Paul Blais

Cette dernière intervention montre que l'intervention de Sébastien Roché que nous remercions tous était assez riche pour permettre à chacun d'élaborer ses propres conclusions... Elle va clore notre 5 à 7 jusqu'à sa reprise en octobre.

L'ouvrage de Sébastien Roché «**Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité**» est paru aux éditions Odile Jacob en avril 2002.

A lire :

- Justice des mineurs : les raisons d'agir – Libération du 26.07.2002
- Citoyens au bord de la crise de nerfs - Le Monde du 16.05.2002
- Délinquance des jeunes : des groupes actifs et éphémères – Sciences Humaines n°129 de juillet 2002
- Gerda Wekerlé : de la co-veillance à la ville sûre – Les Annales de la Recherche Urbaine n° 83-84 – 09/99